



Bénévole, prépare ta relève !

par Valérie MARTINET ■

Introduction

Le bénévolat est la force et la richesse du monde associatif notamment dans le sport. Il est la base et la clé de voute de milliers de petits clubs sans lequel ils ne pourraient exister...

Qui n'a pas de souvenir de fameux dirigeants sportifs donnant plus que de leur temps pour que chacun puisse pratiquer, ou simplement d'un parent faisant office de chauffeur occasionnel mais dévoué.

Oui mais voilà, maintenant on leur demande à ces bénévoles beaucoup plus de responsabilités, de missions etc..., et la reconnaissance se fait attendre ! C'est dans ce contexte là que la FNOMS lance son ouvrage « Bénévole, prépare ta relève ! », afin de favoriser l'émergence du nouveau bénévole et de valoriser enfin son statut.

Sommaire

Définition du bénévolat • p. 4

Constat • p. 7

Problèmes • p. 8

Leviers • p. 9

Exemple de l'Office Municipal de Bagnols-sur-Cèze • p. 11



Définition du bénévolat

■ **Le bénévole associatif** est une personne physique qui de sa propre volonté décide d'agir de façon désintéressée au bénéfice d'une action collective et structurée (l'association) et de permettre ainsi à cette dernière de réaliser l'objet pour lequel elle a été créée.

Selon le CERPHI (Centre d'étude et de recherche sur la Philanthropie), cinq conditions caractérisent le bénévole qui est :

- celui qui s'engage (notion d'engagement)
- de son plein gré (notion de liberté)
- de manière désintéressée (notion d'acte non lucratif)
- dans une action organisée (notion d'appartenance à un groupe, à une structure)
- au service de la communauté (notion d'intérêt communautaire)

Le bénévolat, intimement lié à la liberté d'association, est l'expression de la volonté de chaque individu à agir gratuitement pour le bien de la communauté. Il reste maître du sens à donner à ce geste, dans la seule limite du respect de la loi. (Bénédicte Massis, responsable de la documentation au Centre national du volontariat)



LA QUANTIFICATION DU BENEVOLAT

Les associations sportives sont des acteurs majeurs de l'organisation et de la pratique du sport en France. On en compte un peu plus de 200 000. (STAT Info - Avril 2006).

14% de bénévoles environ dans les associations sportives.

L'enquête nationale sur le budget des associations sportives a permis d'estimer l'effectif moyen à 13 bénévoles par association sportive, environ un tiers d'entre eux exerçant des fonctions de membres de bureaux.

Fonction des bénévoles	Nombre moyen par association	Estimation du bénévolat	
		Estimation du nombre annuel d'heures de bénévolat par bénévole	Estimation du nombre annuel d'heures de bénévolat
Président (et vice-président)	1,1	254	279
Trésorier	1,3	156	203
Secrétaire général	1,3	167	217
Entraîneur	5,9	379	2 236
Autre	3,9	219	854
TOTAL	13,5	224	3 789

Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative – Mission statistique

L'activité des bénévoles en terme d'horaires est moins importante qu'un temps plein ; on estime leur participation à environ 225 heures de bénévolat par an en moyenne, (de l'ordre de 5 à 6 h par semaine), entraîneurs et présidents étant les plus sollicités.

En cumulant les heures de bénévolat effectuées par chaque membre d'une association, le nombre moyen d'heures de bénévolat au sein de chaque association sportive (environ 3800h) équivaut à deux personnes à plein temps.

Le bénévolat régulier s'inscrit dans la continuité et relève véritablement de l'engagement. Il est estimé à 6 millions - d'après l'enquête INSEE (2002).
le bénévole occasionnel (de l'ordre du « coup de main ») est estimé à 7,5 millions - une participation estimée annuellement à 29 heures en moyenne.

FOCUS

Différence entre bénévolat et volontariat

*Le volontariat désigne le statut juridique sous lequel des personnes peuvent s'engager dans un travail, dans l'intérêt collectif, le plus souvent à vocation humanitaire, sociale, sportive, culturelle...
A la différence du bénévolat, le volontariat associatif est régi par la loi n°2006-586 du 23 mai 2006. Il implique un engagement réciproque et formalisé pour une durée définie et pour une mission précise.*

Guy LE BOTERF (2008)

« Agir avec compétence, c'est savoir agir avec pertinence dans un contexte particulier, en choisissant et en mobilisant un double équipement de ressources :

des ressources personnelles : connaissances, savoir-faire, qualités, culture, ressources émotionnelles,

des ressources réseaux : banque de données, réseaux documentaires, réseaux d'expertise »

BENEVOLAT & SALARIAT

L'activité des associations s'est complexifiée. On y trouve des bénévoles, mais aussi des salariés et des volontaires.

Les salariés sont recrutés pour leurs compétences, qualifications, diplômes obligatoires pour l'encadrement rémunéré des APS (code du Sport)

Le bénévole ne touche pas de rémunération contrairement au salarié. Il peut être dédommagé des frais induits par son activité.

Il n'a pas de contrat de travail.

Il n'a pas de subordination juridique : sa participation est volontaire mais il est tenu de respecter les statuts de l'association et les normes de sécurité dans son domaine d'activité.

Le bénévole doit avoir les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour remplir sa fonction.

Soit l'association recherche un professionnel qui vient mettre ses compétences à profit, soit elle décide de former ses bénévoles.

Constat

- Le public se conduit dans le club comme dans d'autres secteurs de la vie sociale, avec une attitude de consommateur. Il attend du club des prestations de qualité et exprime des exigences, qui, autrefois, étaient réservées au secteur marchand.

Les clubs (dont la vocation première est de former les sportifs à des niveaux de performance dans des secteurs spécifiques) se trouvent confrontés à de nouvelles demandes : pratique de loisir, pratique en famille, insertion sociale... demandes émanant des pratiquants mais aussi des pouvoirs publics.

Les clubs sont animés en majeure partie par des bénévoles qui continuent le plus souvent dans la spécialité où ils ont pratiqué et n'ont d'autre formation pour encadrer les adhérents que leur propre expérience, une énorme bonne volonté et des contacts épisodiques avec les instances de leur fédération.

Cela marche plutôt bien depuis pas mal de temps et ça continuera à marcher tant que les bénévoles trouveront dans leur club plaisir, convivialité et reconnaissance.



Les problèmes

- Les intervenants ne parlent plus le même langage et les spécialités sont pratiquées différemment à l'école, dans le club ou dans la rue.

Les bénévoles sont traités juridiquement de la même manière que le secteur commercial et le public est de plus en plus procédurier. Il y a ainsi une forte réserve à prendre des responsabilités lourdes.

Les dirigeants manquent de compétences pour gérer un encadrement professionnel qui leur est demandé de plus en plus.

L'aventure associative qui pouvait durer une vie devient plus contraignante et entraîne une lassitude qui abrège la durée des interventions bénévoles.

Les collectivités territoriales qui, traditionnellement, apportaient leur soutien aux clubs réduisent leurs subventions, les conditionnent à des actions sociales ou selon des objectifs qui ne sont pas toujours en corrélation avec ceux des clubs.

Le club, école idéale de citoyenneté et de fonctionnement démocratique, doit défendre ses valeurs malgré les dérives de ses représentants au plus haut niveau.

Les bénévoles se plaignent d'un manque de vocation pour assurer leur remplacement.

Ils ont moins de disponibilité et consacrent moins de temps à leur engagement d'où des difficultés rencontrées pour renouveler les dirigeants et les responsables associatifs.

Les adhérents « consommateurs » n'ont pas l'âme à devenir bénévole.

Le bénévole apporte ses compétences souvent professionnelles pour des missions limitées dans le temps. Beaucoup de tâches exigent des savoirs et des compétences. Le bénévolat se professionnalise.



Les leviers

■ LA VALORISATION DU BENEVOLE

Reconnaître, consolider et stabiliser les bénévoles par de multiples actions intégrées dans le projet associatif

Assurer une reconnaissance sociale de cet engagement par un véritable contrat de bénévolat (charte d'engagement, de formation, organisation et protection du travail bénévole)

Le bénévolat doit permettre l'accès à la VAE. La Création du Passeport Bénévole (France Bénévolat) peut contribuer à l'élaboration d'un dossier de VAE.

Intégrer systématiquement le poids économique de l'engagement bénévole notamment dans la comptabilité de l'association à prendre en compte au niveau du fonctionnement de la structure sur l'ensemble de la saison sportive ainsi que pour l'évènementiel (action ponctuelle, animation, organisation) : valoriser le service réalisé grâce au don de temps en lui affectant une valeur estimée à partir du revenu professionnel comme base de référence.

Lisibilité du bénévolat vis à vis des financeurs : évaluer l'importance des ressources que l'association est capable de mobiliser en contrepartie des subventions perçues.

L'aide aux bénévoles

Des lieux ressources sont repérés sur le territoire CRIB (Centre Ressources et informations aux Bénévoles)

L'accompagnement : la formation

action de la FNOMS et de ses OMS

Pérenniser les actions bénévoles : engagement

En moyenne l'engagement du bénévole est stable pendant 6 ans. Démarche d'engagement plus individuelle aujourd'hui, autrefois engagement plus militant s'appuyant sur un projet collectif.

Promouvoir le bénévolat des jeunes

- faciliter l'entrée des jeunes dans les associations notamment en les impliquant le plus tôt possible dans les instances dirigeantes (cf statuts , règlement intérieur)
- reconnaître la valeur de la jeunesse : concertation sur la politique de la jeunesse (conseil Municipal des jeunes, commission jeunes)
- L'OMS porteur de campagne de sensibilisation et de communication notamment au sein du système scolaire. Aller à la rencontre des lycéens : forum des métiers (stand métier du Sport), expérience dans le milieu associatif (stages de découverte en 3^{ème} ou stage formation professionnelle)
- Favoriser et développer les notions intergénérationnelles et mixité sociale (transmission de l'expérience, source de renouveau)
- Professionnalisation des jeunes à travers leur engagement bénévole

S'inscrire dans les objectifs fixés par les Politiques Publiques :

Participer à la réflexion sur les PP (OMS acteur) projet sportif local cohérent, convaincre les élus

Budget/financement :

donner les moyens aux associations de fonctionner Si subvention pour « Sport pour tous », il faut des structures porteuses de projet (les OMS) Faire rentrer les projets dans le droit commun.

FOCUS

Fonctionnement dans le 44

CRIB 44 créé par la DRDJS et le Conseil Départemental s'appuie sur le C.D.O.S Loire-Atlantique, l'association profession sport 44, le CDOMS, la Fédération des amicales laïques, le FONDES et France BENEVOLAT

Un exemple : l'Office Municipal de Bagnols-sur-Cèze

Un projet sportif cohérent qui prend en compte tous les aspects de la pratique associative devrait répondre à l'essentiel des questions que se posent les bénévoles s'il est mené dans le cadre d'une concertation large et ouverte.

Un OMS bien constitué doit en être la cheville ouvrière et c'est ici qu'intervient l'exemple de Bagnols sur Cèze.

En premier lieu l'OMS a organisé des assises locales du sport. Celles-ci se voulaient exhaustives et tous les besoins dans tous les secteurs de pratique et pour toutes les formes de pratique devaient apparaître.

Ce fut le cas et la synthèse des travaux a fait émerger des priorités et entre autres le besoin de formation exprimé par la majorité des clubs.

Ce constat associé au fait que les bénévoles ont du mal à se faire remplacer au moment de leur départ nous a amené à exprimer les réflexions suivantes :

- Ces bénévoles ont-ils fait l'effort nécessaire pour anticiper leur remplacement ?
- Les clubs pratiquent-ils une politique de responsabilisation des jeunes ?
- Les personnes sollicitées mettent en avant un manque de connaissances. Comment leur en apporter ?

L'OMS a donc décidé de lancer une vaste campagne de sensibilisation avec ce slogan : « BENEVOLE PREPARE TA RELEVE »

Il propose en parallèle une formation (expérience /pédagogie de l'engagement) sous forme de conférences ponctuelles où seront invités des personnalités compétentes dans des domaines variés et une autre sous forme de cycles de quatre semaines traitant les thèmes suivants :

- Le domaine institutionnel.
- Anatomie, physiologie, les précautions à prendre, les conduites à tenir sur le terrain en cas d'accident.
- La comptabilité, la gestion d'un club ou d'une association.
- La pédagogie et la psychologie de l'enfant.
- Les projets, comment les gérer ou mettre en forme des demandes de subvention.

Ces cycles de formation seront ouverts au monde associatif mais une démarche particulière ira à la rencontre des lycéens qui souhaiteraient faire du sport un métier.(forum des métiers / PIJ / forum des associations). Ces cycles pourraient leur donner un aperçu des études à accomplir ou des difficultés à aborder. Ils pourraient ainsi, à moindre coût, tester leurs capacités.

A charge des dirigeants de profiter de cette formation pour repérer des jeunes qui aiment les responsabilités et de leur offrir la formation nécessaire à leur remplacement.

Ils auront ainsi : Préparé leur relève !

guide technique

n°32

Bénévole, prépare ta relève !

par Valérie MARTINET

Avec la collaboration de Raymond TAULELLE



FNOMS
Sport & Concertation

33, rue Manin - 75019 Paris

Tél. 01.42.41.11.98

Fax : 01.42.41.12.26

Email : fnoms@fnoms.org

www.fnoms.org

Conception : FNOMS - Création graphique : Editions HF / Brive - Crédit photos : Sociétés FEP - fablafr - Décembre 2010